

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 645 214 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

12.04.2006 Bulletin 2006/15

(51) Int Cl.:

A47F 7/14 (2006.01)

A47B 81/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05364022.3**

(22) Date de dépôt: **07.10.2005**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **07.10.2004 FR 0410610**

(71) Demandeur: **Guillou, Frédéric**
44800 Saint-Herblain (FR)

(72) Inventeur: **Guillou, Frédéric**
44800 Saint-Herblain (FR)

(74) Mandataire: **Larcher, Dominique**
Cabinet Vidon,
16 B, rue Jouanet, B.P. 90333
35703 Rennes Cédex 7 (FR)

(54) **Mobilier de rangement et ensemble à monter pour la réalisation d'un tel mobilier**

(57) Mobilier de rangement, destiné à accueillir au moins une famille d'objets se caractérisant au moins par une hauteur déterminée, comprenant au moins un support de fond (1) s'étendant sensiblement verticalement et au moins une série d'étagères (2) portées par ledit support (1), caractérisé en ce que lesdites étagères (2)

sont réparties en au moins deux colonnes, au moins deux des étagères (2) d'une même colonne présentant un écartement sensiblement égale à ladite hauteur desdits objets, au moins une étagère (2) d'une colonne étant positionnée de façon que son extrémité forme un moyen d'appui latéral pour un objet placé entre deux étagères (2) d'une autre colonne.

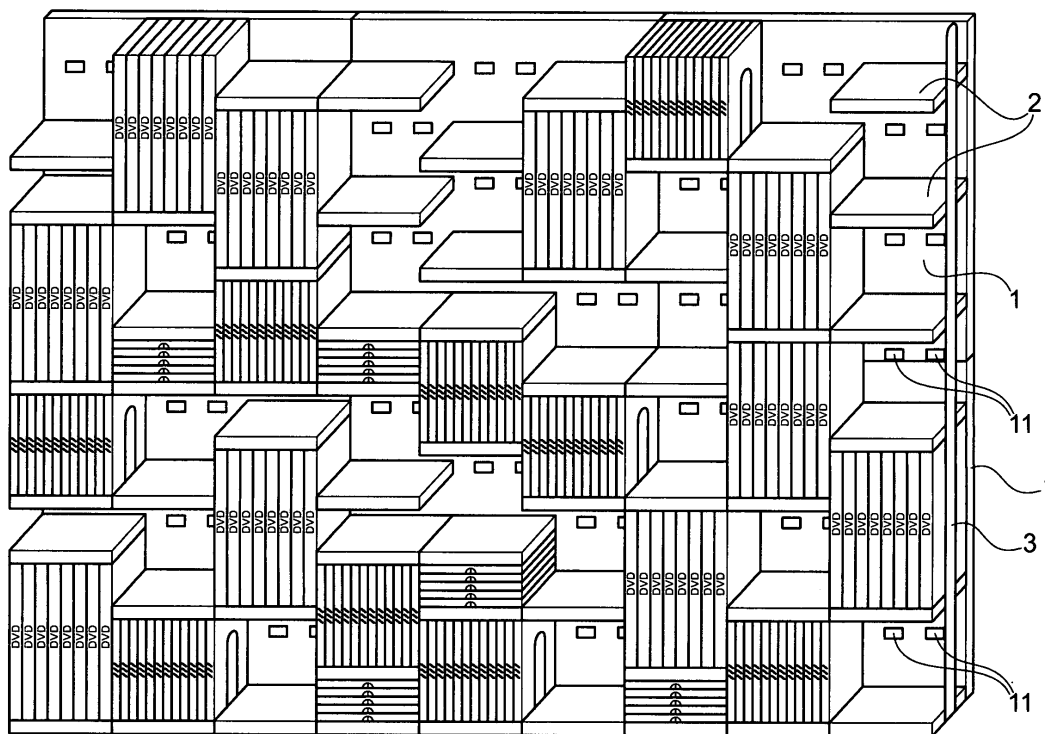


Fig. 1

EP 1 645 214 A1

Description

[0001] Le domaine de l'invention est celui du mobilier. Plus précisément, l'invention concerne un meuble de rangement destiné en particulier, mais non exclusivement, au rangement de boîtiers de compact-disques ou de boîtiers de disques DVD.

[0002] Dans le domaine de l'invention, les meubles à étagères sont largement répandus et de nombreuses variantes ont été proposées pour le rangement des compact-disques et des DVD dans leur boîtier.

[0003] Le plus souvent, ces meubles sont réalisés par l'assemblage de panneaux en bois et comprennent un panneau de fond, un panneau de pied et deux parois verticales (ou plus) destinées à porter des étagères présentant entre elles des espaces prédéterminés.

[0004] De tels meubles sont ouverts (sans portes en façades) et présentent donc un aspect de meuble à casier d'un principe rudimentaire, offrant peu de possibilités de déclinaison en termes d'esthétisme.

[0005] En outre, lorsque l'on souhaite augmenter la capacité de rangement de ces meubles, on en vient à augmenter le nombre de parois verticales supportant les étagères, ce qui tend à alourdir le meuble.

[0006] De plus, ces meubles nécessitent un nombre important d'opérations d'usinage pour permettre l'assemblage des panneaux entre eux, ainsi que la fixation des tablettes (ou étagères) sur les panneaux.

[0007] Par ailleurs, ces meubles ne sont généralement pas prévus pour être modulaires, et ne permettent notamment pas de ranger de façon optimisée des objets de différentes dimensions, par exemple des boîtiers de CD d'une part et des boîtiers de DVD d'autre part.

[0008] Bien entendu, on connaît également les « colonnes CD » qui peuvent dans certains cas présenter des structures très légères et peu coûteuses et être proposées dans différents matériaux.

[0009] La capacité de ces colonnes s'avère relativement limitée et elles sont généralement dédiées à un seul type d'objet : les disques compacts dans leur boîtier.

[0010] L'invention a notamment pour objectif de pallier les inconvénients de l'art antérieur.

[0011] Plus précisément, l'invention a pour objectif une technique pour délimiter des espaces de rangement dans un meuble qui permette d'envisager des gains notables en terme de quantité de matière mise en oeuvre pour la réalisation du meuble.

[0012] L'invention a également pour objectif de fournir une telle technique qui permette d'envisager de nouvelles organisations de rangements.

[0013] L'invention a aussi pour objectif de fournir une telle technique qui permette de concevoir des meubles qui offrent une grande modularité, que ce soit en termes de capacité de rangement ou bien en termes d'organisation de l'espace de rangement.

[0014] Un autre objectif de l'invention est de fournir un tel meuble qui soit simple de conception et qui puisse être fabriqué de façon peu coûteuse.

[0015] Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints grâce à l'invention qui a pour objet un mobilier de rangement, destiné à accueillir au moins une famille d'objets se caractérisant au moins par une hauteur déterminée, comprenant au moins un support de fond s'étendant sensiblement verticalement et au moins une série d'étagères portées par ledit support, caractérisé en ce que lesdites étagères sont réparties en au moins deux colonnes, au moins deux des étagères d'une même colonne présentant un écartement sensiblement égal à ladite hauteur desdits objets, au moins une étagère d'une colonne étant positionnée de façon que son extrémité forme un moyen d'appui latéral pour un objet placé entre deux étagères d'une autre colonne.

[0016] Ainsi, l'invention propose une telle technique de meuble de rangement qui propose une approche très différente des meubles à casiers selon l'art antérieur.

[0017] En effet, dans un meuble de rangement selon l'invention, un espace de rangement pour un objet (ou plusieurs objets) d'une hauteur déterminée est délimité par trois étagères : deux l'une au-dessus de l'autre avec un écartement correspondant à la hauteur de l'objet, et une troisième, en côté des deux premières et entre celles-ci, de façon que l'objet puisse être présenté debout en appui sur la troisième étagère.

[0018] On comprend donc que les espaces (ou casiers) sont obtenus sans les parois verticales classiquement mises en oeuvre dans les meubles traditionnels, ce qui permet de simplifier la structure du meuble et de réduire la quantité de matière nécessaire à sa réalisation.

[0019] En outre, les espaces de rangement tels qu'ils sont obtenus selon l'invention permettent d'envisager de nouvelles organisations de rangement comme cela va apparaître plus clairement par la suite.

[0020] Selon une variante avantageuse, ce mobilier comprend des moyens pour modifier la position d'au moins une étagère.

[0021] De cette façon, l'utilisateur peut modifier à sa convenance l'organisation du meuble en réaménageant ses espaces de rangements, éventuellement en fonction des dimensions des objets à ranger.

[0022] De plus, comme décrit plus en détails par la suite, l'utilisateur peut modifier la position d'une étagère sans que cela nécessite le déplacement des étagères environnantes.

[0023] L'invention concerne également un ensemble prêt à monter pour la réalisation d'un mobilier de rangement destiné à accueillir au moins une famille d'objets se caractérisant au moins par une hauteur déterminée, comprenant au moins un support de fond destiné à s'étendre verticalement et au moins une série d'étagères destinées à être portées par ledit support, caractérisé en ce que ledit support présente des moyens de positionnement et/ou de maintien desdites étagères répartis de façon que les étagères puissent être positionnées sur ledit support en au moins deux colonnes, au moins deux étagères d'une même colonne pouvant présenter un

écartement sensiblement égal à ladite hauteur desdits objets, la répartition desdits moyens de positionnement et/ou de maintien permettant également de placer sur ledit support une étagère d'une colonne de façon que son extrémité forme un moyen d'appui latéral pour un objet placé entre deux étagères d'une autre colonne.

[0024] Bien entendu, le meuble obtenu conserve tous les avantages cités précédemment, la différence essentielle étant qu'il est ici proposé en pièces détachées.

[0025] Selon une solution avantageuse, lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien définissent, pour au moins une colonne, une pluralité de positions de rangement pour des étagères écartées entre elles selon ladite hauteur desdits objets, lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien définissant également, pour chaque position de rangement envisageable, une position d'étagère d'une autre colonne dans laquelle ladite étagère forme un moyen d'appui latéral pour un objet placé dans ladite position de rangement correspondante.

[0026] On obtient ainsi un meuble qui offre de multiples possibilités d'organisation du rangement, le principe de base de l'espace de rangement délimité par trois étagères étant reproductible en différentes positions.

[0027] Selon une solution préférée, lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien comprennent, pour chaque étagère, au moins un logement en arrière d'une ouverture ménagée sur la face du support destinée à présenter lesdites étagères, ladite ouverture présentant une hauteur inférieure à celle dudit logement de façon à pouvoir recevoir et maintenir une équerre solidaire d'une étagère.

[0028] Un tel moyen s'avère simple et efficace pour assurer la mise en place et le maintien des étagères sur le panneau de fond.

[0029] De plus, la mise en oeuvre de ces moyens procure une grande simplicité d'utilisation lors du montage du meuble, le maintien de l'étagère étant obtenu par un geste d'engagement-pivotement de l'équerre dans le logement correspondant.

[0030] Bien entendu, d'autres modes de réalisation sont envisageables sans sortir du cadre de l'invention, notamment en prévoyant des techniques de fixation traditionnelles par vissage.

[0031] Avantageusement, lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien présentent chacun au moins un orifice traversant l'épaisseur dudit support.

[0032] Selon une solution avantageuse, lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien présentent chacun au moins un orifice traversant l'épaisseur dudit support.

[0033] Ces orifices peuvent être utilisés de deux façons différentes : soit pour la fixation des étagères au panneau support (en particulier pour les étagères à la base du panneau pour constituer un pied assurant la stabilité du meuble en l'absence d'une fixation murale), soit pour la fixation du panneau de fond à un mur. On comprend qu'on assure ainsi une plus grande stabilité et une meilleure résistance mécanique de l'étagère.

[0034] Dans l'un ou l'autre cas, les moyens de fixation correspondants pourront être masqué comme cela va être expliqué par la suite.

[0035] Avantageusement, lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien sont régulièrement répartis sur la hauteur et sur la largeur dudit support, formant un quadrillage de celui-ci.

[0036] De cette façon, l'utilisateur peut placer et organiser ses espaces de rangement à volonté.

[0037] Préférentiellement, l'ensemble à monter comprend des moyens d'occultation desdits moyens de positionnement et/ou de maintien.

[0038] Lorsque l'on souhaite optimiser la modularité, on prévoit un nombre de moyens de positionnement et/ou de maintien supérieur à ce qui est nécessaire compte-tenu du nombre d'étagères.

[0039] Les moyens d'occultations permettent donc de masquer les moyens de positionnement et/ou de maintien non utilisés, ce qui contribue à conserver une bonne présentation du meuble.

[0040] Selon une solution avantageuse, l'ensemble à monter comprend des seconds moyens d'appui latéral destinés à faire face audit moyen d'appui latéral formé par l'extrémité d'une étagère.

[0041] On reproduit ainsi le maintien d'un casier en offrant un espace délimité par quatre côtés. Ceci s'avère avantageux lorsque le meuble est utilisé sur toute sa capacité, pour maintenir les objets dans leurs espaces, évitant qu'ils basculent et/ou chutent par un côté ouvert.

[0042] Selon un premier mode de réalisation, lesdits seconds moyens d'appui latéral comprennent une barre destinée à s'étendre selon la hauteur d'une colonne d'étagères.

[0043] Selon un deuxième mode de réalisation, lesdits seconds moyens d'appui latéral comprennent au moins une baïonnette destinée à être associée à une étagère supportant lesdits objets.

[0044] Selon une autre caractéristique, cet ensemble prêt à monter comprend des moyens d'assemblage de deux étagères bord à bord, sous forme d'au moins un cavalier pénétrant une fente de chacune desdites deux étagères.

[0045] De telles baïonnettes contribuent à la modularité de l'ensemble, pouvant être rapporté individuellement sur une étagère, quel que soit l'emplacement de celle-ci.

[0046] Selon l'un ou l'autre des modes de réalisations, lesdites étagères présentent préférentiellement une fente, au voisinage de chacun de deux de leurs bords opposés.

[0047] Dans ce cas, ladite ou lesdites baïonnettes présentent à leur base au moins une jambe destinée à pénétrer ladite fente d'une étagère.

[0048] Ainsi, les baïonnettes ou les cavaliers sont installés très facilement et rapidement, par simple emboîtement.

[0049] On note que, les cavaliers assurent la rigidité et la stabilité de deux étagères placées l'une à côté de

l'autre, bord à bord.

[0050] Selon une solution avantageuse, ledit support et lesdites étagères sont réalisés en matière plastique.

[0051] Ainsi, les différentes pièces peuvent être réalisées par moulage, permettant d'obtenir une grande reproductibilité, ce qui s'inscrit particulièrement dans la volonté d'aboutir à un meuble modulaire.

[0052] En outre, le moulage des pièces en matière plastique permet de réaliser des meubles avec un prix de revient relativement réduit.

[0053] Selon une variante avantageuse, cet ensemble prêt à monter comprend au moins un accessoire de rangement distinct desdites étagères et présentant des moyens de coopération destinés à coopérer avec lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien.

[0054] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation préférentiel de l'invention, donné à titre d'exemple illustratif et non limitatif, et des dessins annexés parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un meuble ou d'un ensemble à monter selon l'invention ;
- les figures 2 et 3 sont deux vues en perspectives d'une partie de meuble ou d'un ensemble à monter selon l'invention ;
- la figure 4 est une face d'un panneau de fond d'un meuble ou d'un ensemble à monter selon l'invention ;
- la figure 4b est une coupe d'un panneau du fond illustré par la figure 4, centrée sur un des moyens de positionnement et/ou de maintien ;
- les figures 5, 6 et 7 sont des vues respectivement en coupe, de derrière et de dessus d'une étagère destinée à équiper un meuble ou un ensemble à monter selon l'invention ;
- la figure 8 est une vue de détail en coupe de l'accouplement d'une étagère sur un panneau de fond selon l'invention ;
- la figure 9 est une vue élargie de la figure 8 ;
- la figure 10 est une vue d'une baïonnette susceptible d'être rapportée sur un meuble ou sur un ensemble à monter selon l'invention ;
- la figure 11 est une vue d'un cavalier susceptible d'être rapporté sur un meuble ou sur un ensemble à monter selon l'invention ;
- la figure 12 est une vue d'une variante de réalisation d'un meuble selon l'invention.

[0055] Tel que déjà indiqué précédemment, l'invention réside dans le fait de proposer un meuble présentant des espaces de rangement pour des objets d'une hauteur prédéterminée, les espaces de rangement étant délimités par des étagères d'une première colonne espacées entre elles selon la hauteur des objets et par les étagères d'une deuxième colonne, chacune des étagères formant un appui latéral pour un objet placé entre deux étagères de la première colonne.

[0056] Un mode de réalisation préférentiel consiste à proposer un tel meuble sous forme d'un ensemble prêt à monter modulaire.

[0057] La figure 1 illustre un meuble selon le principe de l'invention.

[0058] Tel qu'illustré, des étagères 2 sont placées sur un panneau de fond de façon à former des colonnes, les étagères étant écartées les unes des autres en hauteur de façon à être ajustées à la hauteur d'un objet prédéfini.

[0059] Bien entendu le nombre de colonnes et le nombre d'étagères par colonne pourront varier en fonction des capacités de rangement souhaitées et/ou proposées.

[0060] Selon le présent mode de réalisation, les écartements entre étagères 2 sont principalement prévus pour recevoir et présenter debout des boîtiers de CD et des boîtiers de DVD (certains espaces de rangement étant par ailleurs destinés à recevoir des boîtiers à plat).

[0061] Ainsi, le panneau de fond 1 présente des moyens de positionnement et de maintien 11 régulièrement répartis en hauteur et en largeur.

[0062] La largeur entre ces moyens de positionnement et de maintien 11 est fonction de l'écartement de moyens complémentaires portés par les étagères et qui vont être explicités plus en détails par la suite.

[0063] L'écartement en hauteur entre les moyens de positionnement et de maintien 11 est, comme déjà mentionné, particulièrement adapté au rangement des boîtiers de CD et de DVD. En effet, la hauteur séparant deux moyens de positionnement et de maintien 11 est égale à la moitié de la hauteur d'un boîtier de CD.

[0064] Cette disposition est particulièrement avantageuse notamment pour les raisons évoquées ci-après.

[0065] Les moyens de positionnement et de maintien 11 étant répartis régulièrement de cette façon sur la surface du panneau de fond, un espace de rangement est obtenu selon l'invention avec trois lignes de moyens de positionnement et de maintien 11, les deux lignes extrêmes pour la hauteur du CD, la ligne intermédiaire pour la mise en place de l'étagère formant appui latéral.

[0066] Ainsi, pour chaque position de rangement envisageable dans une colonne, une étagère peut être placée dans une colonne voisine de façon à former un appui latéral par l'intermédiaire d'une de ses extrémités pour un objet placé dans la position de rangement correspondante.

[0067] De plus, grâce à la répartition qui vient d'être indiquée, les étagères formant appui latéral peuvent elles-mêmes être écartées en hauteur avec un écartement correspondant à la hauteur d'un boîtier de CD.

[0068] En outre, la hauteur d'un boîtier de DVD étant environ égale à une fois et demi la hauteur d'un boîtier de CD, il suffit, avec la répartition des moyens de positionnement et de maintien 11 indiqué précédemment, d'écarter les étagères de trois lignes de moyens de positionnement et de maintien 11 pour obtenir la hauteur d'un boîtier de DVD (ceci en tenant compte toutefois de l'épaisseur des étagères).

[0069] Par ailleurs, le meuble illustré par la figure 1 est constitué par l'association de plusieurs panneaux de fond 1, en l'occurrence six panneaux de fond. Aussi, pour que les possibilités de répartition des étagères soient les plus étendues possibles, la répartition des moyens de positionnement et de maintien 11 est prévue au voisinage des bords du panneaux de fond de telle sorte que :

- deux étagères de deux panneaux de fond puissent être placées bord à bord ;
- une étagère puisse être placée et correctement maintenue à chevauchement de deux panneaux de fond.

[0070] En référence aux figures 2, 3, 4 et 4b, les moyens de positionnement et de maintien 11 sont, selon le présent mode de réalisation, constitués par des évidements dans le panneau de fond 1, ces évidements comprenant une ouverture 111 communiquant avec un logement 112 présentant une hauteur supérieure à celle de l'ouverture 111.

[0071] Ces évidements présentent une forme complémentaire de celle d'équerres 21 solidaires des étagères 2 (figure 5, 6 et 7), chaque étagère 2 présentant préférentiellement deux équerres 21.

[0072] En référence aux figures 8 et 9, la mise en place des étagères est obtenue en présentant les équerres 21 dans l'ouverture 111 des évidements du panneau de fond 1, l'étagère étant inclinée vers le haut. L'engagement des équerres est poursuivi dans les logements 112 en ramenant progressivement l'étagère en position horizontale. Le maintien de l'étagère sur le panneau de fond est alors assuré, et ceci d'autant plus quand le poids d'un ou de plusieurs objets s'exerce sur l'étagère.

[0073] Toutefois, on prévoit également des moyens de verrouillage complémentaires pour éviter le soulèvement intempestif des étagères vides ou peu chargées.

[0074] Ces moyens de verrouillage peuvent être obtenus par un dimensionnement particulier des équerres (pour que celles-ci s'emboîtent légèrement à force dans les logements) ou par la présence de protubérances sur les étagères, ces protubérances étant destinées à s'encliqueter dans des cavités correspondantes du support.

[0075] Les étagères peuvent donc être positionnées de cette façon en position quelconque sur le panneau de fond.

[0076] On note qu'une fois montées selon la technique qui vient d'être décrite, les étagères sont tout à fait amovibles et peuvent par conséquent être retirées du panneau de fond en vue d'être déplacées.

[0077] On note également que la répartition des étagères ainsi que les dimensions des équerres, des ouvertures et des logements sont prévus de telle sorte que le retrait d'une étagère puisse être réalisé sans nécessiter le déplacement des étagères voisines. En d'autres termes, le débattement nécessaire au pivotement de l'étagère en vue de son retrait s'inscrit dans l'espace disponible entre les deux étagères placées de part et d'autre

(dessus et dessous) de l'étagère à retirer.

[0078] Par ailleurs, chaque évidement communique avec un orifice 13 traversant l'épaisseur du panneau de fond.

5 **[0079]** Ces orifices 13 peuvent être utilisés pour la mise en place de vis de fixation, soit pour solidariser certaines étagères (notamment les étagères à la base du panneau pour former un pied) au panneau, soit pour solidariser le panneau à un mur.

10 **[0080]** De façon à conserver un aspect esthétique satisfaisant, on prévoit des bouchons 14 destinés à occulter les évidements inutilisés. Ces bouchons 14 sont dimensionnés pour s'emboîter dans les évidements et présentent une façade qui s'inscrit dans le plan de la façade avant du panneau de fond.

15 **[0081]** On prévoit de réaliser une échancrure 15 dans l'ouverture 111 des évidements pour permettre de retirer les bouchons 14 des évidements sans difficulté, l'échancrure permettant une petite prise latérale sur le bouchon correspondant.

20 **[0082]** Selon une autre caractéristique, on prévoit également d'équiper le meuble de seconds moyens d'appui latéral, destinés à faire face au premier appui latéral procuré par l'extrémité d'une étagère.

25 **[0083]** Ces seconds moyens d'appui latéral peuvent être fournis par :

- l'extrémité d'une deuxième étagère, lorsque l'espace de rangement considéré est placé entre deux colonnes d'étagères ;
- une barre verticale 3 (figure 1) s'étendant sur la hauteur du meuble, pour les espaces de rangement placés en bordure de meuble ;
- une baïonnette, telle que celle illustrée par la figure 2, montée sur une étagère.

30 **[0084]** Préférentiellement, les étagères présentent, au voisinage de chacun de deux de leurs bords opposés, une fente 22 destinée à recevoir alternativement :

- une jambe 41 d'une baïonnette 4 (figure 10), celle-ci étant montée par simple emboîtement sur l'étagère ;
- un cavalier 5 (figure 11) destiné à réunir deux étagères placées bord à bord dans une position telle que celle illustrée par les figures 2 et 3.0

35 **[0085]** La figure 12 illustre une variante de réalisation selon laquelle les étagères du meuble peuvent être associées à différents accessoires de rangement s'accrochant de la même façon que les étagères sur le panneau de fond.

40 **[0086]** Les accessoires peuvent prendre différentes formes, et notamment celle d'un pot à crayon 61, d'une tablette creuse 62 ou d'un cadre 63.

45 **[0087]** Le meuble ou l'ensemble à monter qui vient d'être décrit peut bien entendu être réalisé en différents matériaux.

[0088] Préférentiellement, les différentes pièces qui

les constituent sont réalisées par moulage de matière plastique.

Revendications

1. Mobilier de rangement, destiné à accueillir au moins une famille d'objets se caractérisant au moins par une hauteur déterminée, comprenant au moins un support de fond (1) s'étendant sensiblement verticalement et au moins une série d'étagères (2) portées par ledit support (1),
5
10
15
20
caractérisé en ce que lesdites étagères (2) sont réparties en au moins deux colonnes, au moins deux des étagères (2) d'une même colonne présentant un écartement sensiblement égal à ladite hauteur desdits objets, au moins une étagère (2) d'une colonne étant positionnée de façon que son extrémité forme un moyen d'appui latéral pour un objet placé entre deux étagères (2) d'une autre colonne.
2. Mobilier selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens pour modifier la position d'au moins une étagère.
25
3. Ensemble prêt à monter pour la réalisation d'un mobilier de rangement destiné à accueillir au moins une famille d'objets se caractérisant au moins par une hauteur déterminée, comprenant au moins un support de fond (1) destiné à s'étendre verticalement et au moins une série d'étagères (2) destinées à être portées par ledit support (1), **caractérisé en ce que** ledit support (1) présente des moyens de positionnement et/ou de maintien (11) desdites étagères (2) répartis de façon que les étagères (2) puissent être positionnées sur ledit support (1) en au moins deux colonnes, au moins deux étagères (2) d'une même colonne pouvant présenter un écartement sensiblement égal à ladite hauteur desdits objets, la répartition desdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11) permettant également de placer sur ledit support (1) une étagère (2) d'une colonne de façon que son extrémité forme un moyen d'appui latéral pour un objet placé entre deux étagères d'une autre colonne.
30
35
40
45
4. Ensemble prêt à monter selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11) définissent, pour au moins une colonne, une pluralité de positions de rangement pour des étagères (2) écartées entre elles selon ladite hauteur desdits objets, lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11) définissant également, pour chaque position de rangement envisageable, une position d'étagère (2) d'une autre colonne dans laquelle ladite étagère (2) forme un moyen d'appui latéral pour un objet placé dans ladite position de rangement correspondante.
50
55
5. Ensemble prêt à monter selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11) comprennent, pour chaque étagère (2), au moins un logement (112) en arrière d'une ouverture (111) ménagée sur la face du support (1) destinée à présenter lesdites étagères (2), ladite ouverture (111) présentant une hauteur inférieure à celle dudit logement (112) de façon à pouvoir recevoir et maintenir une équerre (21) solidaire d'une étagère.
5
6. Ensemble prêt à monter selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** chaque étagère (2) présente deux équerres (21).
10
7. Ensemble prêt à monter selon l'une quelconques des revendications 3 à 6, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11) présentent chacun au moins un orifice (13) traversant l'épaisseur dudit support (1).
15
20
8. Ensemble prêt à monter selon l'une quelconque des revendications 3 à 7, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11) sont régulièrement répartis sur la hauteur et sur la largeur dudit support (1), formant un quadrillage de celui-ci.
25
9. Ensemble prêt à monter selon l'une quelconque des revendications 3 à 8, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens d'occultation (14) desdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11).
30
10. Ensemble prêt à monter selon l'une quelconque des revendications 3 à 9, **caractérisé en ce qu'il** comprend des seconds moyens d'appui latéral destinés à faire face audit moyen d'appui latéral formé par l'extrémité d'une étagère (2).
35
11. Ensemble prêt à monter selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** lesdits seconds moyens d'appui latéral comprennent une barre (3) destinée à s'étendre selon la hauteur d'une colonne d'étagères (2).
40
12. Ensemble prêt à monter selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** lesdits seconds moyens d'appui latéral comprennent au moins une baïonnette (4) destinée à être associée à une étagère (2) supportant lesdits objets.
45
50
13. Ensemble prêt à monter selon l'une quelconque des revendications 3 à 12, **caractérisé en ce que** lesdites étagères (2) présentent une fente (22), au voisinage de chacun de deux de leurs bords opposés.
55
14. Ensemble prêt à monter selon les revendications 12 et 13, **caractérisé en ce que** ladite ou lesdites

baïonnettes (4) présentent à leur base au moins une jambe (41) destinée à pénétrer ladite fente (22) d'une étagère (2).

15. Ensemble prêt à monter selon la revendication 13, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens d'assemblage de deux étagères (2) bord à bord, sous forme d'au moins un cavalier (5) pénétrant une fente (22) de chacune desdites deux étagères (2). 5
- 10
16. Ensemble prêt à monter selon l'une quelconque des revendications 3 à 15, **caractérisé en ce que** ledit support et lesdites étagères (2) sont réalisés en matière plastique. 15
17. Ensemble prêt à monter selon l'une quelconque des revendications 3 à 16, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins un accessoire de rangement (61), (62), (63) distinct desdites étagères (2) et présentant des moyens de coopération destinés à coopérer avec lesdits moyens de positionnement et/ou de maintien (11). 20
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

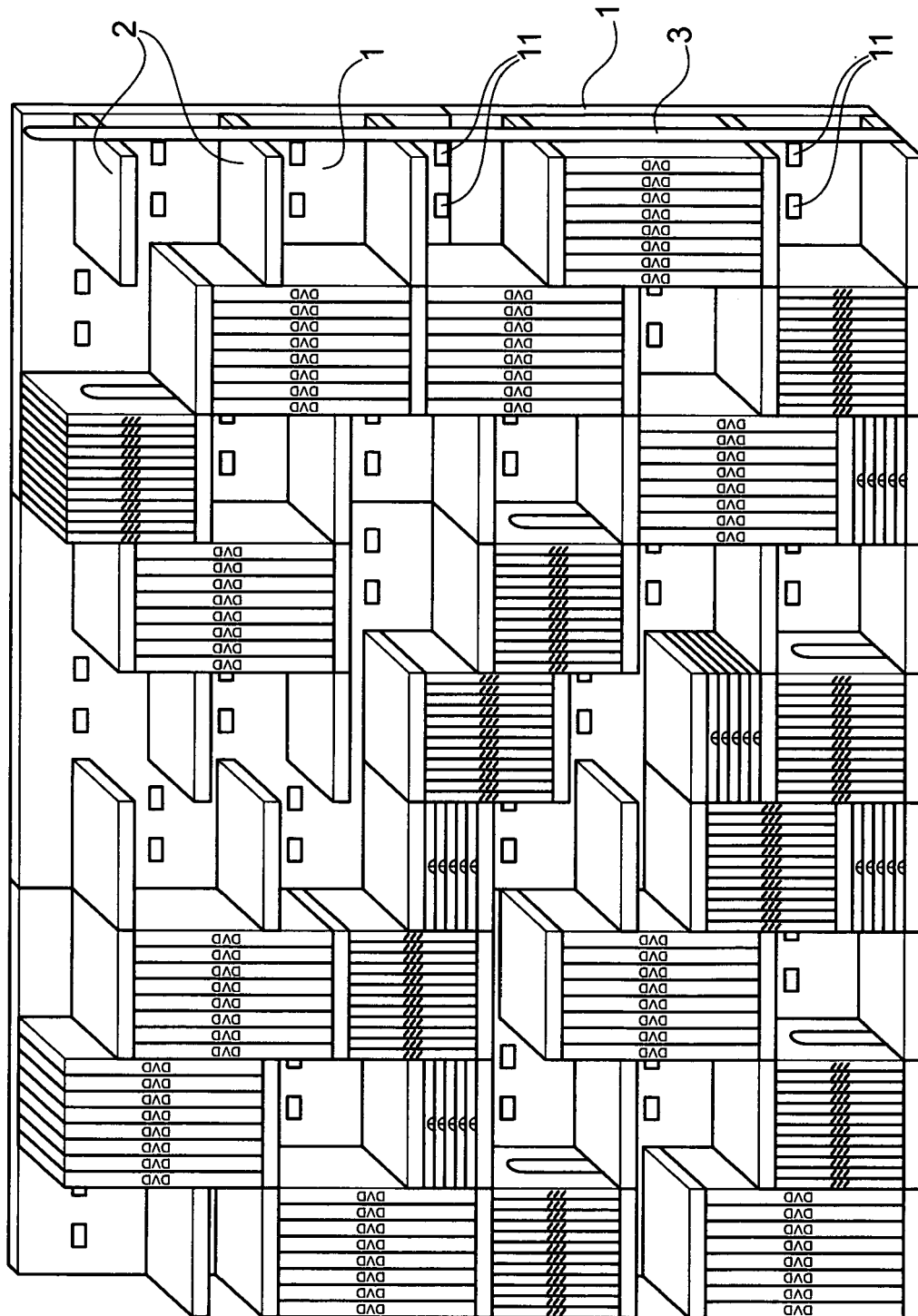


Fig. 1

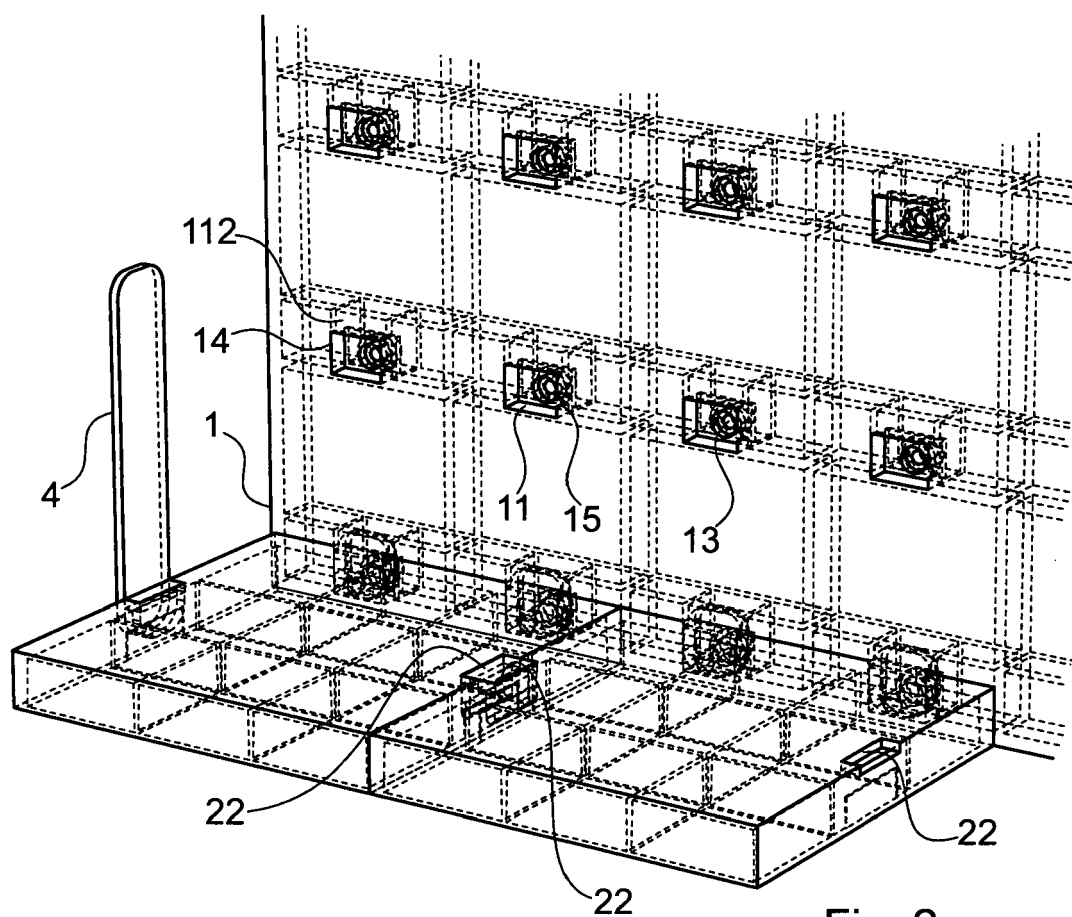


Fig. 2

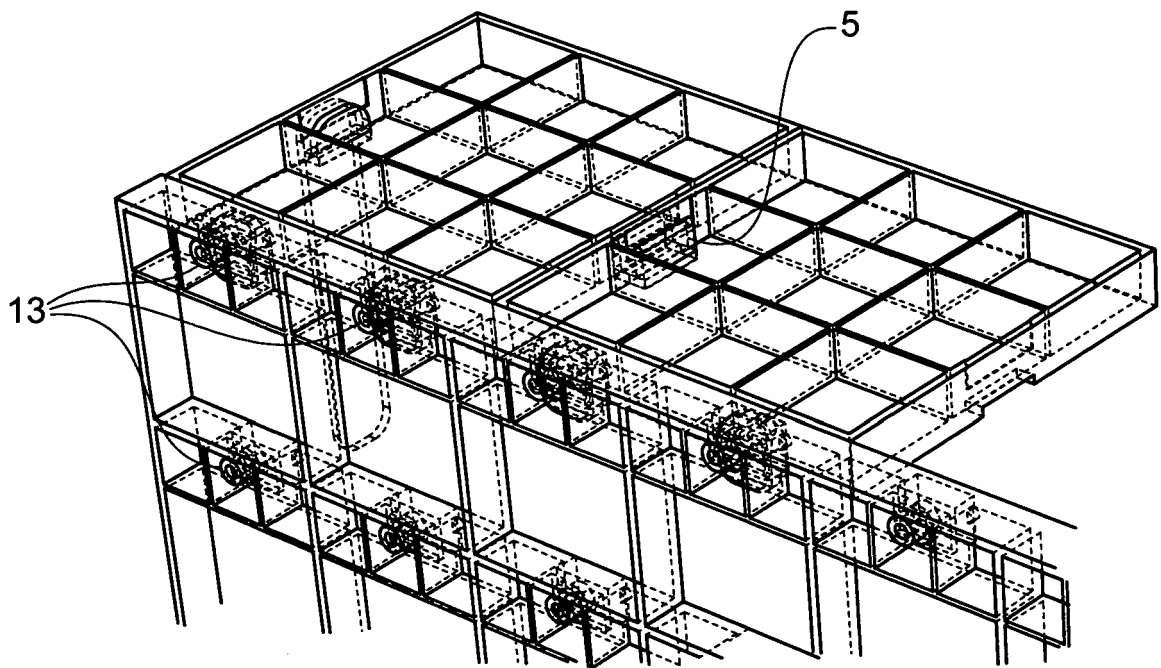


Fig. 3

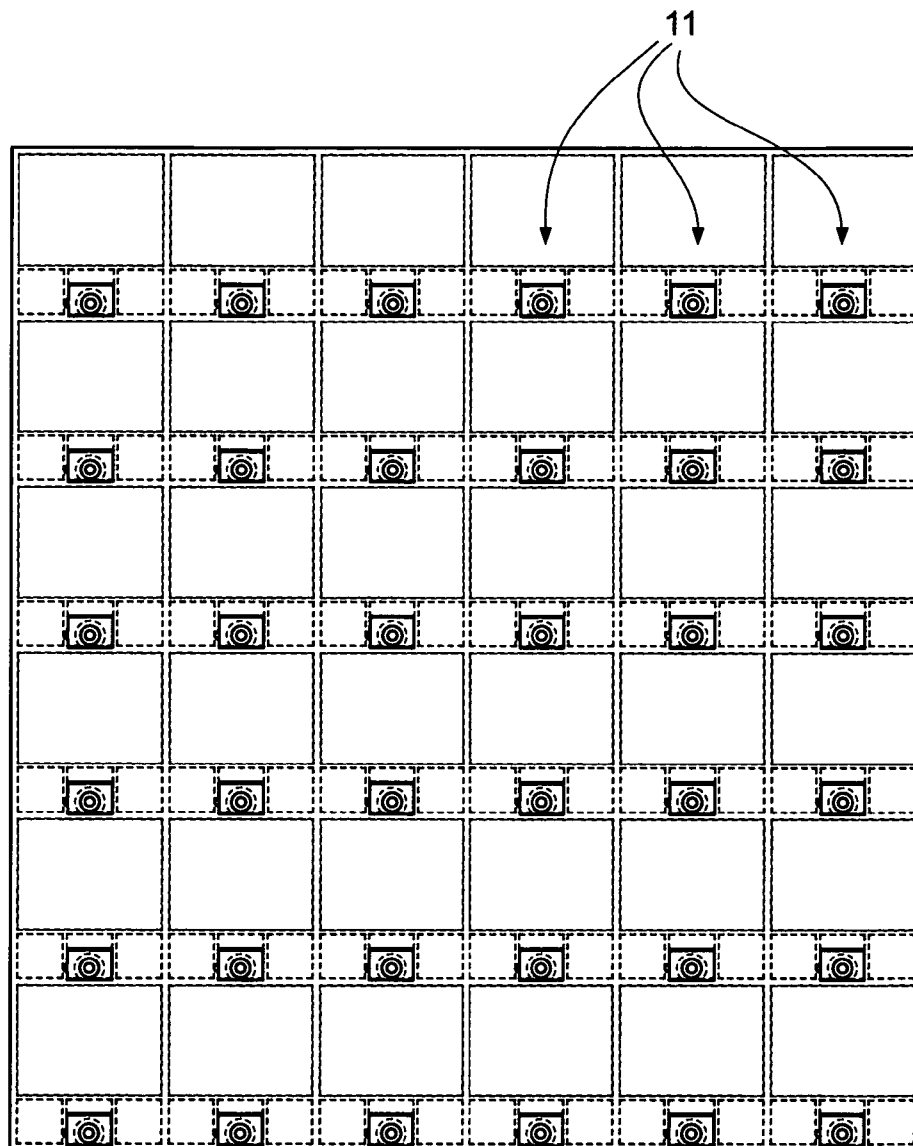


Fig. 4

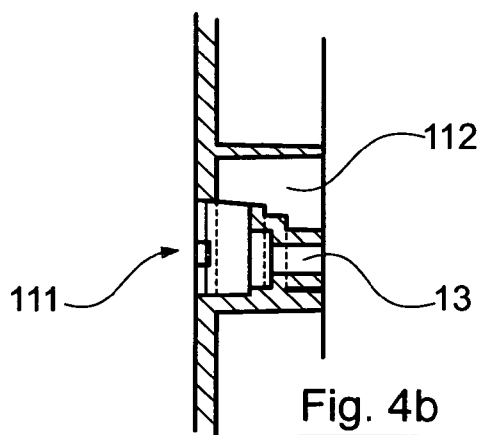


Fig. 4b

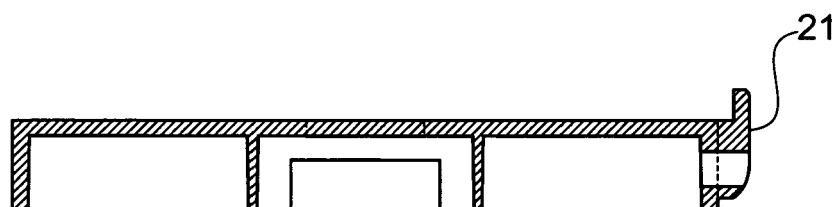


Fig. 5

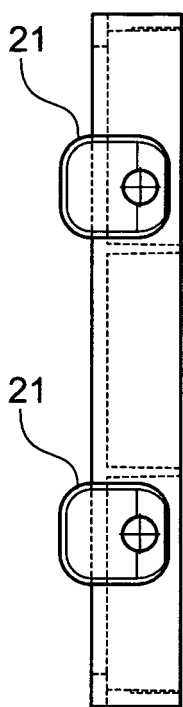
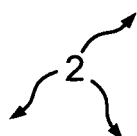


Fig. 6

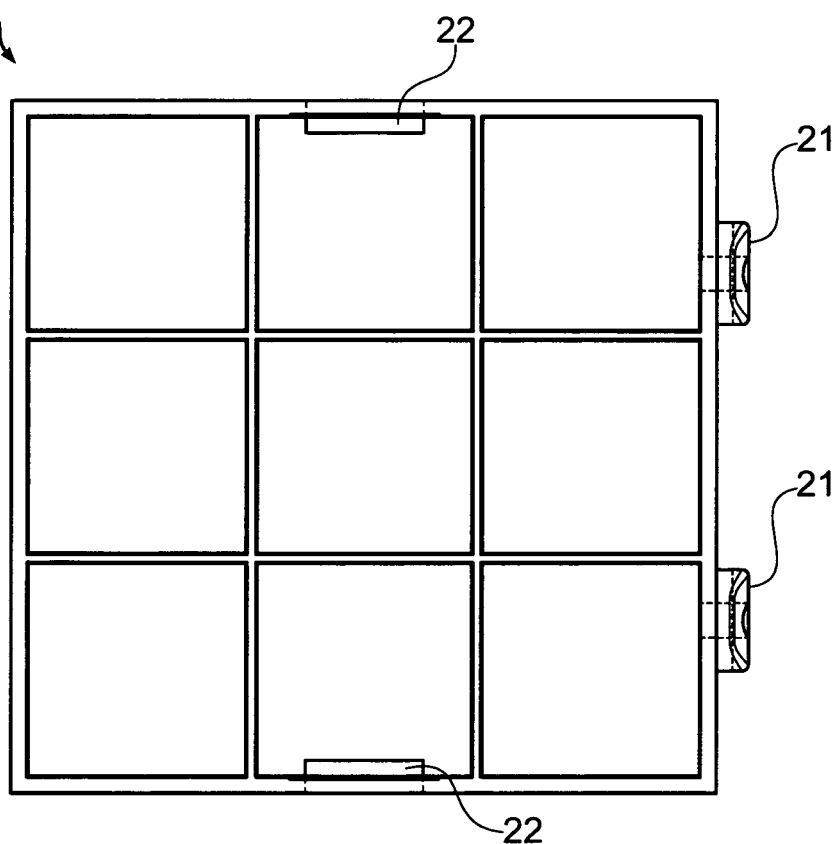


Fig. 7

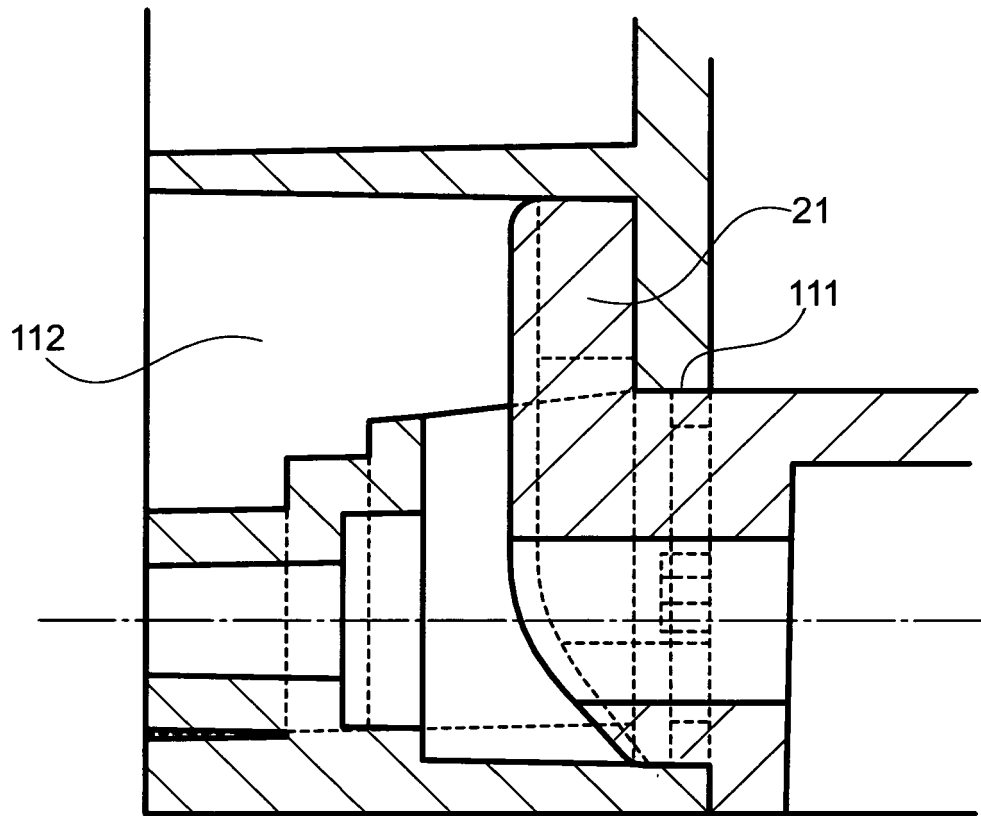


Fig. 8

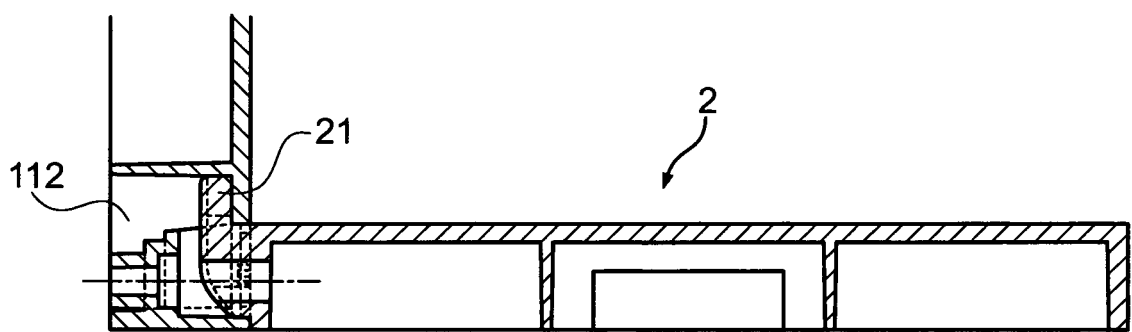


Fig. 9

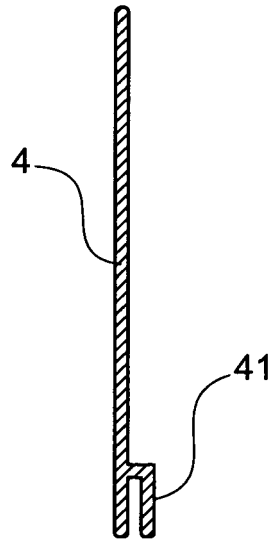


Fig. 10

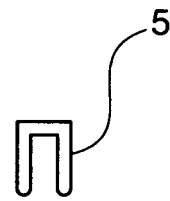


Fig. 11

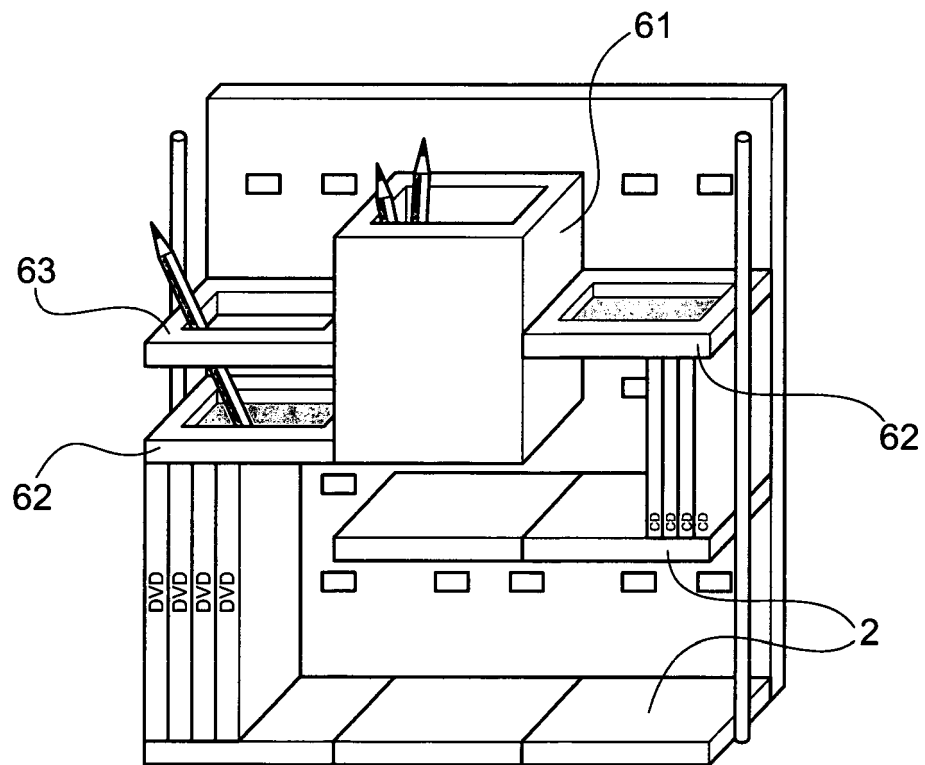


Fig. 12



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 298 01 151 U1 (HELLER, MATTHIAS, 76275 ETTLINGEN, DE) 20 mai 1998 (1998-05-20)	1-4,7,8	A47F7/14
A	* page 1; figure *	5,6,9-17	A47B81/06
A	----- US 3 977 742 A (ROVERE ET AL) 31 août 1976 (1976-08-31) * colonne 1, ligne 50 - colonne 2, ligne 45; figures 1-9 *	1-17	
A	----- EP 1 020 863 A (SUNHING MILLENNIUM LIMITED) 19 juillet 2000 (2000-07-19) * alinéa [0028] - alinéa [0060]; figures 1-19 *	1-17	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47F A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 18 janvier 2006	Examineur Klintebäck, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 36 4022

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-01-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 29801151	U1	20-05-1998	AUCUN	

US 3977742	A	31-08-1976	BE 829101 A1	01-09-1975
			CA 1008812 A1	19-04-1977
			CH 590638 A5	15-08-1977
			DE 2520046 A1	25-03-1976
			ES 212329 Y	16-12-1976
			FR 2283645 A1	02-04-1976
			GB 1483982 A	24-08-1977
			IL 47395 A	31-07-1978
			IT 1023686 B	30-05-1978
			JP 51031554 A	17-03-1976

EP 1020863	A	19-07-2000	AU 1016500 A	13-07-2000
			CN 1267627 A	27-09-2000
			JP 2000197528 A	18-07-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82